



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
505, RUE PRINCIPALE (LOTS 6 592 110 ET 6 592 111)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la ville de Daveluyville, que la demande de dérogation mineure suivante a été déposée :

Cette demande concerne la propriété sise au 505, rue Principale, en la Ville de Daveluyville, plus précisément sur les lots projetés 6 592 110 et 6 592 111 du cadastre du Québec, et qui est située dans la zone commerciale C1 du plan de zonage de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault.

La demande consiste, si elle est acceptée, à permettre l'augmentation de deux (2) à trois (3) du nombre d'étages autorisés, dans le contexte de la construction projetée d'une habitation multifamiliale (huit (8) logements), ce qui est dérogatoire à la norme maximale de deux (2) étages, présentée à la grille des usages et normes pour la zone C1 et tirée du *Règlement de zonage numéro 238* de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault.

La demande consiste également, si elle est acceptée, à permettre l'augmentation de la hauteur maximale d'un bâtiment principal de 12 m à 13,03 m, dans le contexte de la construction projetée d'une habitation multifamiliale (huit (8) logements), ce qui est dérogatoire à la norme maximale de 12 m pour la hauteur d'un bâtiment principal, présentée à la grille des usages et normes pour la zone C1 et tirée du *Règlement de zonage numéro 238* de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault.

La demande consiste finalement, si elle est acceptée, à permettre la réduction de la largeur en façade du lot projeté 6 592 111 de 15,5 m à 1,33 m, dans le contexte de la construction projetée d'une habitation bifamiliale (trois (3) logements), ce qui est dérogatoire à la norme minimale de 15,5 m pour la largeur d'un terrain desservi, présentée à la grille des usages et normes pour la zone C1 et tirée du *Règlement de zonage numéro 238* de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault.

Pour toute question relative à cette procédure, veuillez téléphoner au 819-367-3395. Les commentaires écrits peuvent être soumis par courriel à l'adresse suivante : batiment@ville.daveluyville.qc.ca ou par la poste au 362, rue Principale, Daveluyville (Québec) G0Z 1C0.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 11 mars 2024, à 20 h, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Daveluyville, située au 362, rue Principale, à Daveluyville.

Donné à Daveluyville, ce 22 février 2024

Élyse Maheu
Greffière